

NOS 9 ÉTABLISSEMENTS HABILITÉS À RECEVOIR LA TAXE D'APPRENTISSAGE...



3 INSTITUTS MÉDICO-ÉDUCATIFS (IME)



6 ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES D'AIDE PAR LE TRAVAIL (ESAT) POUR LES JEUNES APRÈS 20 ANS

ESAT ALTER EGO

2, rue Denis Papin - 56 700 Hennebont
SIRET : 77561767300519

ESAT LES ATELIERS ALRÉENS

Parc du Moustoir - 56 950 Crac'h
SIRET : 77561767300162

ESAT LES ATELIERS DU PRAT

Rue de l'Espérance - 56 000 Vannes
SIRET : 77561767300097



IME Kerdiret

Rue Dupuy de Lôme - 56 270 Ploemeur
SIRET : 77561767300055

IME LES BRUYÈRES

3, rue Simone Veil - 56 800 Ploërmel
SIRET : 77561767300477

IME LE BOIS DE LIZA

30, rue du Bois de Lisa - 56 860 Séné
SIRET : 77561767300030

ESAT DE L'ARMOR À L'ARGOAT

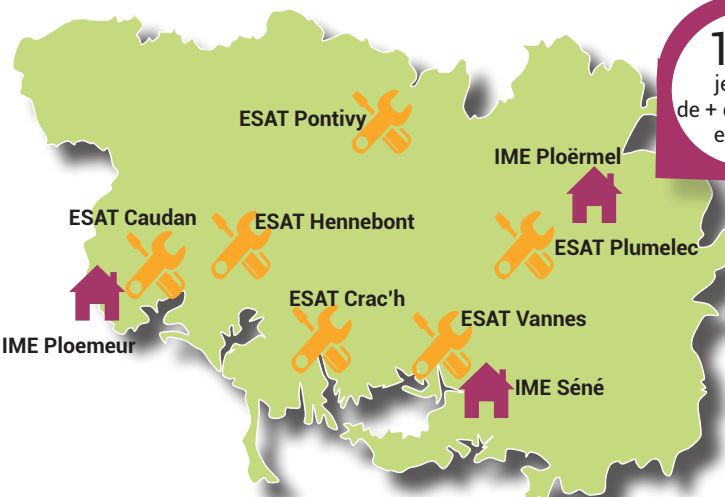
Kergousset - 56 850 Caudan
SIRET : 77561767300402

ESAT LES ATELIERS DU PIGEON BLANC

90, rue du Pigeon Blanc - 56 300 Pontivy
SIRET : 77561767300063

ESAT LES BRUYÈRES

Route de Trédion - 56 420 Plumelec
SIRET : 77561767300451



154
jeunes
de + de 14 ans
en IME

620
travailleurs
en ESAT

1850
personnes
accompagnées
par l'Adapei 56

800
salariés
ouvrant
à l'Adapei 56



POUR VERSER MA TAXE D'APPRENTISSAGE 2023
JE CHOISIS L'ADAPEI DU MORBIHAN !

SOUTENEZ NOS ACTIONS !
SOUTENEZ LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES JEUNES
EN SITUATION DE HANDICAP INTELLECTUEL !

ENSEMBLE, FAISONS DU HANDICAP, UNE FORCE !

MERCI DE VOTRE ENGAGEMENT À NOS CÔTÉS,
AUPRÈS DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES !

Adapei
Morbihan - Les papillons blancs

Infos et renseignements : Siège Social de l'Adapei du Morbihan
2, allée de Tréhornec - BP 116 - 56 003 Vannes Cedex
02 97 63 36 36 - info@adapei56.net - www.adapei56.com

C'EST QUOI LA TAXE D'APPRENTISSAGE ?

La taxe d'apprentissage permet de financer les dépenses de l'apprentissage et des formations technologiques et professionnelles par les entreprises. Son montant est calculé sur la base des rémunérations versées. Elle est due par toute entreprise soumise à l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés, quel que soit son statut.



POURQUOI NOUS CHOISIR ?

En versant votre taxe d'apprentissage à l'un de nos 9 établissements, vous agissez concrètement pour offrir aux jeunes que nous accompagnons les mêmes chances de réussite que tous, en les soutenant dans leurs parcours professionnels.

En choisissant l'Adapei du Morbihan, vous contribuez à construire, à nos côtés, une société plus inclusive, solidaire et citoyenne.

“ LA TAXE D'APPRENTISSAGE
EST LA SEULE CONTRIBUTION FISCALE
DONT VOUS POUVEZ CHOISIR
LES BÉNÉFICIAIRES ! ”

Attention : La loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel modifie l'architecture financière sur laquelle repose le nouveau système de formation professionnelle.

La taxe d'apprentissage comprend désormais :

- * une fraction de 87%, destinée au financement de l'apprentissage (anciennement part quota),
- * une fraction destinée à des dépenses libératoires effectuées par l'employeur, égale à 13 % (solde).

“ L'ADAPEI DU MORBIHAN,
ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES PARENTS
ET AMIS DES PERSONNES EN SITUATION
DE HANDICAP INTELLECTUEL EST UNE
ASSOCIATION LOI 1901, AFFILIÉE À L'UNAPEI,
ET RECONNUE
D'UTILITÉ PUBLIQUE.

DEPUIS PLUS DE 60 ANS, L'ADAPEI DU
MORBIHAN SOUTIEN LES FAMILLES ET
ACCOMPAGNE LES PERSONNES EN SITUATION
DE HANDICAP INTELLECTUEL, AU SEIN DE
PLUS DE 20 SERVICES ET ÉTABLISSEMENTS
SPÉCIALISÉS, À TOUTES LES ÉTAPES
DE LEUR VIE. ”

COMMENT EST UTILISÉE LA TAXE D'APPRENTISSAGE QUE VOUS NOUS VERSEZ ?

Votre contribution servira à nous aider à :

- * développer l'insertion professionnelle et l'autonomie de jeunes ou adultes en situation de handicap,
- * améliorer nos supports pédagogiques,
- * préparer l'avenir de ces jeunes ou de ces adultes,
- * financer des projets ou des équipements en lien avec l'apprentissage,
- * rénover et construire de nouveaux ateliers dans nos ESAT,
- * mettre à disposition des intervenants spécialisés pour des projets spécifiques.

“ GRÂCE À VOUS L'ANNÉE 2022, C'EST, NOTAMMENT :
* L'ACHAT D'ORDINATEURS PORTABLES ET DE TABLETTES POUR L'ESAT LES ATELIERS ALRÉENS,
* L'ACHAT DE TONDEUSES, POUR L'IME LE BOIS DE LIZA. ”



COMMENT NOUS VERSER LA TAXE D'APPRENTISSAGE ?

- 1 Je désigne les bénéficiaires du solde en m'inscrivant et en me connectant à partir du 25 Mai 2023 sur le service disponible sur [Net-Entreprises.fr](https://www.net-entreprises.fr) pour les entreprises.
- 2 Je peux suivre les versements effectués par la plateforme SOLTÉA sur le service disponible sur [Net-Entreprises.fr](https://www.net-entreprises.fr) pour les entreprises.
- 3 Je peux continuer à aider d'une autre manière, grâce au [don](#) ou à l'accueil de stagiaires et d'ouvriers dans vos entreprises, en participant à des opérations type «DuoDay», ...

MERCI DE VOTRE ENGAGEMENT AUPRÈS DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES PAR NOTRE ASSO !